

Pour les services publics, la démocratie communale, la laïcité, les droits ouvriers :
Rupture avec l'Union Européenne.
Liste conduite par Pierre Priet

Contact

democratiecommunale2014@gmail.com

Tel : Pierre Priet 0608858753 ou Catherine Rebour 0615225856

www.democratiecommunale2014.fr

Commune de Rennes

Rennes , le 12 mars 2014

Réponse 1, 2

Tout d'abord, c'est la maîtrise de la production, de la distribution, et de l'assainissement de l'eau par la municipalité qui peut permettre à cette municipalité de décider d'une politique tarifaire. Si elle ne

maîtrise pas la gestion de l'ensemble, toute tarification est aléatoire car soumise à la négociation avec le délégataire ou le prestataire. C'est pourquoi notre liste se prononce pour la municipalisation de toute la filière eau. Cela peut aussi se traduire par la mise en place avec d'autres communes sur la base du volontariat d'un syndicat intercommunal à vocation unique (sur l'eau).

Dans ce cadre, où il n'y aura pas d'actionnaires à rémunérer, nous pourrions pratiquer une politique tarifaire mettant à disposition de la population une eau de bonne qualité au meilleur prix, c'est à dire au minimum sans augmentation et vraisemblablement avec une baisse du coût du m3.

Nous nous prononçons contre la délégation au privé et contre la Société Publique Locale (SPL) qui est une société de droit privé, qui prolonge la gestion privée de l'eau à Rennes sous une autre forme. Pour nous c'est la régie municipale qui est la forme juridique la plus avantageuse et la plus transparente pour la population.

Nous regrettons que la municipalité sortante ait décidé d'anticiper son choix sur cette question qui aurait dû faire partie du mandat proposé par les listes et être tranchée par les élections municipales de 2014. Nous avons protesté lors du conseil municipal de janvier 2013 qui en a décidé ainsi.

Concernant le tarif progressif par rapport à la consommation, nous nous opposons à tout système qui pénaliserait les familles nombreuses, forcément plus consommatrices ou les familles aux revenus trop modestes pour s'offrir des appareils ménagers économes en eau et énergie, mais très chers à l'achat. Nous nous prononçons contre les coupures d'eau pour les ménages dans la précarité. Pour nous le gaspillage d'eau est, pour l'essentiel, du à la gestion déléguée au privé, qui se traduit par un entretien insuffisant du réseau et des profits liés à l'importance du volume d'eau vendu.

Nous nous prononçons contre la loi instituant les métropoles, pour le retrait de Rennes de la métropole, contre l'intercommunalité forcée. Nous sommes pour la libre administration des communes ainsi que la libre association des communes qui peuvent décider librement des mutualisations de moyens qu'elles mettent en place.

Réponse 3

Pour nous la meilleure « votation » c'est le vote des citoyens donnant un mandat aux élus. Cela suppose que les différentes listes candidates aux élections municipales fassent connaître leurs propositions ou positions sur les questions essentielles de la gestion d'une municipalité. C'est ce que nous faisons en nous positionnant pour la mise en régie municipale de ce que sont les services et biens essentiels pour la population (eau, transports, ordures ménagères, réseaux de chauffage urbain ...)ainsi que pour le retour en offices publics HLM des différents bailleurs qui ont été progressivement privatisés (Archipel habitat, Néotoa...). Si nous sommes élus ce sera donc sur ce mandat que devrons mettre en œuvre.

Nous nous prononçons donc pour que le personnel travaillant dans cette production d'eau dans le cadre d'une régie municipale, ait un statut public ou si ce n'est pas possible, aligné sur celui du personnel communal. Les usagers, individus, associations, partis politiques pourront faire valoir leur point de vue directement auprès du conseil municipal qui gèrera en toute transparence cette question et en sera directement responsable. Cela suppose d'ailleurs de revenir à des conseils municipaux véritablement publics, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui du fait des limites apportées par le maire sortant (blocage ou filtrage du public aux séances du conseil municipal)

Réponse 4

La qualité de l'eau qui doit être potable et de bonne qualité fait partie des responsabilités majeures du conseil municipal qui dirigera la régie municipale de l'eau.

Réponse 5

Nous sommes pour un bilan détaillé et public de la longue gestion (plusieurs dizaines d'années ...) de l'eau à Rennes par la société CGE, devenue Veolia et pour prendre toutes les mesure qui peuvent découler d'un tel bilan.